

AUBAUD.

Son père étant décédé, il est présenté au chapitre le jour de son admission par « Monsieur Janot, originaire du côté de son père de la ville de Monfort la Cane en Bretagne ». Il avait présenté aux chanoines « une missive de la part de madame sa mère (de l'enfant) en date du 27^e de ce présent mois [juin 1704]. Le 16 août 1715, le jeune Aubaud, sorti de psalette, se présente devant le chapitre, étant alors étudiant au collège de Rennes, et présente aux chanoines son « attestation de bonne vie et mœurs et progrès aux études » à lui fourni par le préfet de ce collège des Jésuites (ADCA, 2 G 299). Le 4 octobre 1717, il demande au chapitre « l'agrément de passer une année en cette ville [Tréguier] pour y recevoir sa philosophie sous Monsieur Le Baudour, professeur et principal du collège, et a en même temps supplié les messieurs de luy accorder les cent vingt et cinq livres qui luy sont dues de reste de la fondation de feu Mr Le Sage, ce qu'on luy a accordé, et la compagnie faict bon (don ?) à son hoste de sa pension jusques à l'occurrence de ladite somme de 125 L, parce qu'il chantera la partie de haute-contre à la musique suivant l'offre qu'il en a fait ». On lui accorde même l'occupation d'une maison du chapitre à titre gratuit (offre qu'il décline), et une pistole (par mois ?) pour les services qu'il rend à la musique (ADCA, 2 G 299). NB ;